RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

RCS : ST QUENTIN
Code greffe : 0202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST QUENTIN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2000 B 70030
Numéro SIREN : 430 026 724
Nom ou dénomination : 4 REV

Ce dépôt a été enregistré le 25/03/2024 sous le numéro de dépôt 917

4 REV

SARL au capital de 630.000 euros

14, rue de la Blanchisserie

02150 SISSONNE

430 026 724 RCS SAINT-QUENTIN

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SARL 4 REV EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Rapport du 25 mars 2024

SLEC AUDIT - SARL au capital de 5 020 euros – Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes inscrite au tableau de l'Ordre et à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de la région Hauts-de-France
Chemin de la Porte Verte - 02000 LAON
SIRET 837 889 237 00017 – RCS Saint-Quentin – APE 6920 Z
Richard GRATIA – Commissaire aux comptes - Tél. [redacted]

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SARL 4 REV EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

A l'assemblée de la société 4 REV,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 25 mars 2024, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de la société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Les comptes annuels au 31 décembre 2023 qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité et qui n'ont pas encore fait l'objet d'une approbation par l'assemblée générale à la date du présent rapport, montrent les principaux éléments suivants :

Le chiffre d'affaires, soit 4.323 K€, est en nette augmentation par rapport à l'exercice précédent (+ 26 %).

La progression des charges d'exploitation, et notamment de la masse salariale, a été relativement maîtrisée.

Le résultat d'exploitation ressort à 579 K€ contre 52 K€ pour l'exercice 2022.

Le résultat financier est peu significatif tandis que le résultat exceptionnel a été impacté par la comptabilisation de provision pour risques et des dépréciations d'actifs ; il s'établit à – 133 K€.

Le résultat net pour l'exercice 2023 est de 369 K€ contre 54 K€ pour 2022.

L'actif net immobilisé est essentiellement constitué de matériels industriels et de transport. Le fonds commercial à l'actif est peu significatif.

L'actif circulant est composé des stocks pour 900 K€, de créances clients pour 848 K€ et de la trésorerie pour 497 K€.

Les capitaux propres à la clôture sont de 1.558 K€, y compris le résultat de 369 K€, pour un capital de 630 K€.

Le solde des emprunts est de 545 K€ ; la société a une dette de 178 K€ envers sa holding la société Blanchisserie Industrielle du Marais.
Les autres dettes paraissent normales au regard de l'activité.

L'activité de l'exercice 2024 est normale et n'implique pas de commentaire particulier.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;

- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture de l'exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des comptes annuels au 31 décembre 2023 est au moins égal au montant du capital social.

Conclusion

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

LAON, le 25 mars 2024

Le commissaire aux comptes et à la transformation
SLEC AUDIT

[redacted]